



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2020-066

PUBLIÉ LE 27 AOÛT 2020

# Sommaire

## Préfecture de la Creuse

23-2020-08-27-002 - Arrêté complémentaire donnant délégation de signature à M. Pierre SCHWARTZ, DDT de la Creuse (2 pages)	Page 3
23-2020-08-27-003 - Arrêté complémentaire donnant délégation de signature à Mme Anne LAUDE, Rectrice de l'académie de Limoges (1 page)	Page 6
23-2020-08-27-004 - Arrêté portant intérim de Mme la Préfète par M. le sous-préfet d'Aubusson pour la journée du 28.08.2020 (1 page)	Page 8

Préfecture de la Creuse

23-2020-08-27-002

Arrêté complémentaire donnant délégation de signature à  
M. Pierre SCHWARTZ, DDT de la Creuse

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu le code de l'environnement, partie législative, titre III, et notamment son article L. 432-10, et partie réglementaire, et notamment ses articles R. 432-6 à R. 432-11,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code des transports, partie législative, quatrième partie « Navigation intérieure et transport fluvial », livre II, titre IV, et notamment son article L. 4241-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret n° 87-100 du 13 février 1987 modifié relatif aux modalités de transfert aux départements et de la mise à leur disposition des directions départementales de l'équipement,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA),

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et préenseignes,

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État, et notamment le chapitre III de son titre II,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2013 fixant en application de l'article R. 432-6 du code de l'environnement la liste des espèces de poissons non représentées dont l'introduction à d'autres fins que scientifiques peut être autorisée par le préfet,

Vu l'arrêté ministériel du 6 août 2013 modifié fixant en application de l'article R. 432-6 du code de l'environnement la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L. 432-10 et à l'article L. 436-9 du même code,

Vu l'arrêté ministériel du 28 février 2014 modifiant l'arrêté ministériel du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Pierre SCHWARTZ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse, à compter du 14 octobre 2019,

Vu la circulaire n° 5316 du 7 juillet 2008 du Premier ministre relative à l'organisation de l'administration départementale de l'État,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-013 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à M. Pierre SCHWARTZ, directeur départemental des territoires de la Creuse,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Il est inséré à la fin de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2020-08-24-013 du 24 août 2020 susvisé l'item suivant :

#### **Q) Gestion des aides du Fonds Européen Agricole de Garantie Agricole (FEAGA – programmation 2014-2020)**

##### Q-a) Gestion des aides

De façon générale, tous documents, actes ou décisions relatifs aux dispositifs suivants :

- Q-a 1/ droits à paiement de base ;
- Q-a 2/ paiement vert ;
- Q-a 3/ paiement redistributif ;
- Q-a 4/ paiement additionnel Jeunes Agriculteurs ;
- Q-a 5/ aides aux bovins allaitants ;
- Q-a 7/ aides aux bovins laitiers ;
- Q-a 8/ aides au veau sous la mère et au veau issu de l'agriculture biologique ;
- Q-a 9/ aides ovines ;
- Q-a 10/ aides caprines ;
- Q-a 11/ aides aux plantes riches en protéines ;
- Q-a 12/ autres aides végétales.

Q-b) Actes et décisions relatifs à la coordination des contrôles de la Politique Agricole Commune (PAC) et à la gestion des suites à donner.

**ARTICLE 2** – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-013 du 24 août 2020 susvisé demeurent sans changement.

**ARTICLE 3** - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et M. le directeur départemental des territoires de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Guéret, le 27 août 2020

La Préfète

signé : Virginie DARPHEUILLE

Préfecture de la Creuse

23-2020-08-27-003

Arrêté complémentaire donnant délégation de signature à  
Mme Anne LAUDE, Rectrice de l'académie de Limoges

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 421-11, L. 421-14, R. 421-54 et R. 421-59,

Vu le code des juridictions financières,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret n° 2015-749 du 24 juin 2015 relatif aux modalités de transmission du budget des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Mme Anne LAUDE, professeure des universités, en qualité de rectrice de l'Académie de Limoges,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-021 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne LAUDE, rectrice de l'Académie de Limoges,

Considérant qu'il n'a pas été tenu compte, à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 susvisé, de la rédaction de l'article R. 421-54 du code de l'éducation, telle qu'elle résulte de l'article 5 du décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

### ARRÊTE

**Article 1** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-021 du 24 août 2020 susvisé est désormais rédigé comme suit : « *Délégation de signature est donnée, pour le département de la Creuse, à Mme Anne LAUDE, rectrice de l'Académie de Limoges, à l'effet d'accuser réception des actes de fonctionnement des collèges, de procéder au contrôle de légalité et de signer, le cas échéant, les lettres d'observations adressées aux chefs d'établissement.* »

*Il en est ainsi des délibérations du conseil d'administration relatives :*

- *à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés,*
- *au recrutement de personnels,*
- *au financement des voyages scolaires. ».*

**Article 2** - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-021 du 24 août 2020 susvisé demeurent sans changement.

**Article 3** - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Mme la rectrice de l'Académie de Limoges et les principaux des collèges publics de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Guéret, le 27 août 2020

La Préfète  
signé : Virginie DARPHEUILLE

Préfecture de la Creuse

23-2020-08-27-004

Arrêté portant intérim de Mme la Préfète par M. le  
sous-préfet d'Aubusson pour la journée du 28.08.2020



## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 22 août 2018 nommant M. Maxence DEN HEIJER, administrateur civil hors classe, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

**VU** le décret du 17 septembre 2019 nommant M. Renaud NURY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

**VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

**VU** la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration n° 110110 du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales,

**CONSIDÉRANT** l'absence du département de Mme la préfète de la Creuse et de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse le vendredi 28 août 2020,

**CONSIDÉRANT** que M. Maxence DEN HEIJER, sous-préfet d'Aubusson, a compétence pour assurer l'administration de l'État dans le département de la Creuse,

**SUR PROPOSITION** de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : En l'absence de Mme la préfète de la Creuse et de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, M. Maxence DEN HEIJER, sous-préfet d'Aubusson, est chargé d'assurer la suppléance de la préfète de la Creuse **le vendredi 28 août 2020**.

**ARTICLE 2** : M. le sous-préfet d'Aubusson est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Guéret, le 27 août 2020

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE